

CPR-190314

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 14 mars 2019

13 h 30

Salon de la chancelière Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Julie Arsenault
Francis Bourgoïn
Lynne Castonguay, secrétaire
Olivier Clarisse
Marianne Cormier

Pierrette Fortin
Monique Levesque
Pascal Robichaud
André Samson, président
Jean-François Thibault

Absences :

Nicolette Belliveau et Yves Bourgeois

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 33.

2. CORRESPONDANCE

Lettre de Mathieu Lang, président de l'ABPPUM à Lynne Castonguay, secrétaire générale, ayant comme objet « Consultation au sujet de la suspension des admissions en 1^{re} année du Baccalauréat appliqué en techniques radiologiques et du Baccalauréat appliqué en thérapie respiratoire ». L'ABPPUM est d'avis que, étant donné les circonstances, la suspension des admissions à ces programmes va de soi.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX CPR-181206 ET CPR-190201

CPR-181206

Corrections

Page 6, point 15, première puce, premier paragraphe, dernière ligne, fermer les guillemets.

Page 6, point 15, troisième puce, dernière ligne, remplacer le mot « allouées » par le mot « accordées ».

Page 7, point 17, première puce, il faut lire : « L'UARD de biologie... »

R : 02-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le procès-verbal CPR-181206 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

CPR-190201

Corrections

Page 6, point 6.3, deuxième paragraphe, deuxième ligne, il faut lire : « offre de la 1^{re} année des programmes aux campus... ».

Page 7, point 6.3, indiquer que le vote sur R16 était un vote secret.

Page 15, point 22, deuxième paragraphe, deuxième ligne, il faut lire : « le contenu ».

R : 03-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le procès-verbal CPR-190201 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

5. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190201**

5.1 **(17) Modification aux cours FRAN (doc. 23 et 23A/18-19)**

Le Comité des programmes examine la correction apportée aux objectifs du cours FRAN2501 *Techniques d'analyse de textes*. Le Comité des programmes est satisfait.

R : 04-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours FRAN2501 Techniques d'analyse de textes. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-181206**

6.1 **(14) Modification du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) (doc. 6/18-19)**

Aucun nouveau document.

6.2 **(15) Ententes de transfert de crédits avec le CCNB pour les programmes de génie électrique et de génie mécanique (doc. 7/18-19)**

Aucun nouveau document.

6.3 **(17) Création d'un programme articulé en biotechnologie et du sigle BIOT (doc. 13/18-19)**

Le Comité des programmes note que le dossier du programme articulé en biotechnologie est complet. La lettre de l'UARD, appuyant le dossier, est incluse dans le dossier et le cours CHIM3583 est dans la liste des cours de la discipline principale comme le souhaitait le Comité. Le dossier est en ordre.

R : 05-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du Baccalauréat appliqué en biotechnologie. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

6.3 **(17) Création d'un programme articulé en biotechnologie et du sigle BIOT (doc. 13/18-19)** (suite)

R : 06-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du sigle BIOT. »

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

Création de cours

R : 07 -CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : BIOT2999 Formation en biotechnologies, BIOT4083 Projet de fin d'études I et BIOT4093 Projet de fin d'études II. »

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

Modification de cours

R : 08-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : BICH3423 Biologie Moléculaire II, BICH3913 Introduction aux protéines, BICH4413 Biologie moléculaire avancée, BICH4483 Labo de biologie moléculaire, BICH4513 Biotechnologie moléculaire, BICH4853 Lipides bioactifs, BICH4882 Labo avancé de biochimie, BIOL2163 Zoologie des invertébrés, BIOL2313 Biologie cellulaire, BIOL2563 Histologie animale, BIOL3123 Écologie générale, BIOL3170 Limnologie, BIOL3353 Entomologie, BIOL3393 Biométrie, BIOL3613 Biologie médico-légale, BIOL4353 Biotechnologie, BIOL4381 T.P. en bio-informatique, BIOL4383 Intro. à la bio-informatique, CHIM3013 Chimie des eaux naturelles, CHIM3513 Analyse instrumentale I, CHIM3542 Analyse instrumentale II, CHIM3583 Laboratoire d'instrumentation, CHIM4013 Contaminants et santé humaine, FSCI2013 Environnement et monde, FSCI3803 Gestion de la qualité, FSCI3903 Pratique professionnelle, NUAL3253 Technologies agroalimentaires, NUAL4220 Analyse/Développement aliments et NUAL4221 Chimie alimentaire.

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

6.3 **(17) Création d'un programme articulé en biotechnologie et du sigle BIOT (doc. 13/18-19)** (suite)

Banque de cours

R : 09-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte le dépôt des cours suivants à la nouvelle banque de cours de la discipline ayant le sigle BIOT : BIOT2999 Formation en biotechnologies, BIOT4083 Projet de fin d'études I et BIOT4093 Projet de fin d'études II. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-181122**

7.1 **(12) Modification au programme de Baccalauréat en science infirmière (doc. 16 et 16A/18-19)**

Le Comité des programmes examine les réponses aux questions et commentaires à la suite de la première lecture du dossier des modifications proposées au programme de Baccalauréat en science infirmière. Le Comité constate que toutes les questions ont été répondues de façon satisfaisante.

Le Comité des programmes note que la description des objectifs généraux entre le cours SINF 2735 et SINF 3703 est très similaire. Le Comité s'attendait à une progression plus importante d'un cours à l'autre.

Le Comité des programmes note que les stages commenceront le 1^{er} mai, alors que l'adoption des modifications au Sénat académique aura lieu le 6 mai. En raison du contretemps, il est entendu que la situation sera présentée au Bureau de direction du Sénat académique le 29 avril.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 10-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat ès science infirmière (pour étudiante ou étudiant régulier). »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

7.2 **(16) Modifications au Certificat en andragogie (doc. 18 et 18A/18-19)****R : 15-CPR-190314**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux destinataires et aux objectifs généraux du cours EDAN2160 Accompagner l'apprenant adulte. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-1806228.1 **(11) Modifications au libellé de l'OFG-2 (doc. 28/17-18)**

Aucun nouveau document.

8.2 **(16) Programmes auxquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans (doc. 33/17-18)**

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-1706069.1 **(4) Modification au cours GMEC1014**

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-17020910.1 **(19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)**

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-16100711.1 **(17) Modifications aux préalables du cours FSCI1333 (doc. 1/16-17)**

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-15041612.1 **(30) Formulaires du Comité des programmes**

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605

13.1 (13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)

Aucun nouveau document.

14. MODIFICATIONS AU TITRE DU PROGRAMME DE B.A. AVEC MAJEURE EN LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE (doc. 22D/18-19)

Le président rappelle que les programmes en linguistique et littérature, notamment le B.A. avec majeure en linguistique et littérature, ont été acheminés à la CESPМ récemment. Après une étude des dossiers, la CESPМ recommande de revenir au titre initial, soit *en études françaises*. La Faculté des arts et des sciences sociales a étudié cette recommandation et propose de revenir au titre original. L'ensemble des formulaires a été modifié en conséquence.

Le Comité des programmes ne soulève aucune objection.

R : 16-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Tel que demandé par la CESPМ, le Comité des programmes recommande au Sénat académique que le titre du programme B.A. (majeure en linguistique et littérature) devienne B.A. (majeure en études françaises étant entendu que les titres des programmes seraient comme suit :

- B.A. avec majeure en études françaises (profil mixte)*
- B.A. avec majeure en études françaises (profil linguistique)*
- B.A. avec majeure en études françaises (profil linguistique avec distinction)*
- B.A. avec majeure en études française (profil littérature)*
- B.A. avec majeure en études françaises (profil littérature avec distinction) ».*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

15. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE B. ING. EN GÉNIE MÉCANIQUE (PROFIL RÉGULIER ET RÉGIME COOPÉRATIF) (doc. 30/18-19)

La Faculté d'ingénierie souhaite ajouter les cours de sigle ASTR à la liste des cours à option des disciplines connexes en génie mécanique. De plus, elle souhaite modifier le préalable du cours GMEC5450 *Machines thermiques*.

Le Comité des programmes ne soulève aucune objection.

15. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE B. ING. EN GÉNIE MÉCANIQUE (PROFIL RÉGULIER ET RÉGIME COOPÉRATIF) (doc. 30/18-19) (suite)

Modification de cours

R : 17-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au préalable du cours GMEC5450 Machines thermiques. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Modification au profil du programme

R : 18-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) (profil régulier) et au profil du Baccalauréat en ingénierie (génie mécanique) (régime coopératif). »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

16. MODIFICATIONS AUX ANNÉES PRÉPARATOIRES EN TRAVAIL SOCIAL (doc. 31/18-19)

Le président présente les modifications proposées aux *Années préparatoires en travail social*. Celles-ci portent surtout sur le remplacement de certains cours abolis en psychologie et en sociologie, et sur les cours qui composent les listes de cours à option. Les modifications ont été recommandées par l'Assemblée de l'École de travail social et par le Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales.

Le Comité des programmes note que, dans la feuille de route (CPR-11), certains préalables des cours PSYC sont absents. Il faudra les ajouter.

R : 19-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme Années préparatoires au Baccalauréat en travail social. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

16. MODIFICATIONS AUX ANNÉES PRÉPARATOIRES EN TRAVAIL SOCIAL (doc. 31/18-19) (suite)

Banque de cours

R : 20-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours des objectifs de formation générale. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

17. CRÉATION DU COURS GCIV5911 (doc. 34/18-19)

La Faculté d'ingénierie souhaite créer un cours en gestion documentaire pour son programme de B. Ing. en génie civil (profil régulier et régime coopératif). Ce type de cours est devenu nécessaire pour une ou un ingénieur qui œuvre dans les domaines de la conception et de la construction. Il s'agit d'un cours à option qui sera ajouté à la liste A pour le génie civil. Éventuellement, il pourrait être ajouté aux listes B pour le génie électrique et le génie mécanique.

Le Comité des programmes examine les objectifs du cours. Il suggère deux modifications mineures dans l'écriture des deux premières puces. Celles-ci s'écriraient comme suit :

- Appliquer les principaux concepts et principes de la conception intégrée à l'aide d'un logiciel.
- Utiliser une approche intégrée conformément aux pratiques de l'industrie de la construction.

Un suivi auprès de la Faculté d'ingénierie sera fait.

Création de cours

R : 21-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes accepte la création du cours GCIV5911 Conception intégré (BIM). »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

17. CRÉATION DU COURS GCIV5911 (doc. 34/18-19) (suite)Banque de cours**R : 22-CPR-190314**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée à la banque de cours de la discipline ayant le sigle CGIV. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

Modification au profil de programme**R : 23-CPR-190314**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat en ingénierie (génie civil) (profil régulier) et au profil du Baccalauréat en ingénierie (génie civil) (régime coopératif). »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

18. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES D'HISTOIRE (B.A. AVEC MAJEURE EN HISTOIRE ET MINEURE EN HISTOIRE) (doc. 27/18-19)

Le président présente les modifications proposées aux programmes d'histoire. Les modifications portent essentiellement sur l'introduction d'un profil avec distinction et un profil régulier. Plusieurs cours ont été créés, modifiés et abolis. De plus, la mineure en histoire a été retravaillée. Ces modifications s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan académique de l'Université et de la Faculté des arts et des sciences sociales.

Le Comité des programmes soulève les points suivants :

- Le cours HIST 4500 devrait avoir au moins un préalable.
- Il faut choisir 21 crédits parmi une longue liste de cours 3000 et 4000 en histoire. Il semble qu'on pourrait présenter ceci de façon plus concise.
- À la page 21, on dit « choisir 18 crédits parmi les cours 3000 et 4000 ». Une écriture plus concise serait préférable si possible. Même chose à la page 64. Il faut vérifier toutefois si la banque de cours est complète. La feuille de route devra être modifiée, le cas échéant.

Le dossier sera préparé en vue d'une adoption au Sénat académique du mois de mai.

Suivi : FASS

19. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE SCIENCE POLITIQUE (B. SC. SOC. AVEC MAJEURE EN SCIENCE POLITIQUE ET MINEURE EN SCIENCE POLITIQUE) (doc. 32/18-19)

Le président présente les modifications proposées aux programmes de science politique ainsi que la mineure en science politique. Pour la majeure, les modifications portent essentiellement sur l'introduction d'un profil avec distinction à la majeure existante. Plusieurs nouveaux cours ont été créés. D'autres ont été modifiés ou abolis. Ces modifications entraînent des modifications à la mineure en science politique ainsi qu'à la banque de cours OFG.

Par ailleurs, on propose l'abolition du B. Sc. Soc. avec spécialisation en science politique.

Modifications mineures

- Dans le CPR-5, cours SCPO1000 – section *Objectifs* - il faut ajouter un « f) » avant le mot « appliquer ».
- Dans le CPR-5, cours SCPO4406 – section Description, il faut enlever le mot « écrit » à la quatrième ligne.
- Dans le CPR-8 et le CPR-11, il faut enlever le SCPO3021.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

Modifications aux profils de programme

R : 24-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes du Baccalauréat ès sciences sociales avec majeure en science politique (profil régulier) et du Baccalauréat ès sciences sociales avec majeure en science politique (profil avec distinction). »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

R : 25-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Baccalauréat ès sciences sociales (spécialisation en science politique). »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

19. **MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE SCIENCE POLITIQUE (B. SC. SOC. AVEC MAJEURE EN SCIENCE POLITIQUE ET MINEURE EN SCIENCE POLITIQUE) (doc. 32/18-19) (suite)**

Création de cours :

R : 26-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SCPO1021 Méthodes des sciences po. I et SCPO 3021 Méthodes des sciences po. II. »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

Modification de cours

R : 27-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : SCPO1000 Intro. à la science politique, SCPO4406 Projet de recherche et essai et SCPO4407 Stage de recherche et SCPO4408 Stage en milieu de travail. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

Abolition de cours :

R : 28-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : SCPO1010 Science politique II, SCPO3202 Méthodes II et SCPO4015 Préparation Essai et Stage. »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

Banque de cours

R : 29-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve d'une modification mineure, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle SCPO. »

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

21. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE B.A.A. (GESTION DES OPÉRATIONS) ET B.A.A. (GESTION DES OPÉRATIONS) – RÉGIME COOPÉRATIF (doc. 35/18-19)

Le président explique que le cours GCIV5010 portant sur les lois et la déontologie est un cours obligatoire du BAA depuis 2013. En 2016, le cours CGIV5010 a été modifié et sa pertinence pour les étudiantes et étudiants au BAA est questionnable. Les thèmes abordés ne sont plus aussi intéressants. Il est proposé de le remplacer par le cours ADMK3393 (Responsabilité sociale des organisations).

De plus, la Faculté d'administration propose la mise à jour du cours ADGO3481.

Modifications au profil de programme

R : 32-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations) - régime régulier et au profil du Baccalauréat en administration des affaires (gestion des opérations) - régime coopératif. »

Vote sur R32

unanime

ADOPTÉE

Modification de cours

R : 33-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours ADGO3481 Recherche opérat. en gestion. »

Vote sur R33

unanime

ADOPTÉE

22. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN MUSIQUE ET AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES EN MUSIQUE (doc. 36/18-19)

Certificat d'études préparatoires en musique

Le président présente les modifications proposées au Certificat d'études préparatoires en musique. On note que 6 crédits de cours FRAN sont inclus dans le certificat. Ces cours sont choisis selon le résultat au test de classement en français. Le président présente le nouveau profil.

Après discussion, le Comité des programmes estime qu'il est préférable d'enlever la ligne « cours à option » dans le CPR-2 pour les cours FRAN.

22. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN MUSIQUE ET AU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES EN MUSIQUE (doc. 36/18-19) (suite)

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 34-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Certificat d'études préparatoires en musique. »

Vote sur R34

unanime

ADOPTÉE

Baccalauréats en musique

Le président présente les modifications proposées aux programmes de baccalauréat en musique, notamment la création du profil *Pédagogie instrumentale et vocale* dans le programme de baccalauréat en musique (général).

R : 35-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du profil « Pédagogie instrumentale et vocale » dans le profil du Baccalauréat en musique (général). »

Vote sur R35

unanime

ADOPTÉE

R : 36-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil du Baccalauréat en musique (interprétation). »

Vote sur R36

unanime

ADOPTÉE

Création de cours :

R : 37-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : MUSI3510 Intro pédagogie inst. et voc., MUSI3511 Stage d'exploration et MUSI4511 Stage d'intégration. »

Vote sur R37

unanime

ADOPTÉE

23. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE B. ING. EN GÉNIE ÉLECTRIQUE (PROFIL RÉGULIER ET RÉGIME COOPÉRATIF) (doc. 37/18-19) (suite)

Modification de cours

R : 42-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : GELE4212 Réseaux électriques, GELE2012 Circuits électriques, GELE3211 Électrotechnique, GELE3222 Électromagnétisme en ing., GELE3333 Théorie des circuits et GELE3700 Projet de génie électrique I. »

Vote sur R42

unanime

ADOPTÉE

Abolition de cours :

R : 43-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : GELE5119 Automates Program. et RFID et GELE5900 Projet de fin d'études. »

Vote sur R43

unanime

ADOPTÉE

Modifications au profil de programme

R : 44-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux profils du Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) - profil régulier et du Baccalauréat en ingénierie (génie électrique) – régime coopératif »

Vote sur R44

unanime

ADOPTÉE

24. CRÉATION DE LA MAÎTRISE EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS (doc. 39/18-19)

Le président rappelle que le projet de création de Maîtrise en aménagement des forêts est dans la liste des projets à développer dans le grand projet institutionnel de la planification académique. Il présente le dossier en rappelant qu'une des avenues envisagées pour augmenter le nombre de forestières et forestiers professionnels sur le marché du travail, consiste à former des professionnelles et professionnels issus de disciplines connexes au moyen d'un programme de 2^e cycle adapté.

**24. CRÉATION DE LA MAÎTRISE EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS (doc. 39/18-19)
(suite)**

Ce nouveau programme permettra aux personnes étudiantes de concevoir, développer et mettre en application des plans de gestion des ressources naturelles associées à la forêt. Il permettra aux personnes étudiantes d'approfondir les connaissances de l'environnement biophysique forestier, de comprendre les enjeux complexes et multidisciplinaires de l'action humaine sur celui-ci et d'acquérir les compétences pratiques nécessaires ou administrées et gérer les ressources naturelles, humaines, matérielles et financières qui y sont reliées.

Le président présente la structure du programme qui compte 45 crédits.

Le Comité note que plusieurs cours sont double siglé avec des cours de premier cycle. Sur ce point, le président précise que les cours de deuxième cycle ont des exigences supplémentaires. Le programme vise une clientèle locale, canadienne et internationale.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 45-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création de la Maîtrise en aménagement des forêts (MAF). »

Vote sur R45

unanime

ADOPTÉE

Création de cours :

R : 46-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : FORS6203 Séminaire, FORS6206 Essai, FORS6213 Stage professionnel, FORS6303 Gestion de projet, FORS6313 Problèmes environ. forestiers, FORS6323 Analyses en milieu forestier, FORS6333 Biogéochimie forestière, FORS6343 Échantillon. et trait. données, FORS6353 Géopositionnement et SIG, FORS6363 Planification tactique, FORS6373 Participation publique, FORS6383 Projet spécial (cours à contenu variable), FORS6393 Thème en aménagement forestier (cours à contenu variable), FORS6403 Inventaires multiressources, FORS6413 Sylviculture : principes, FORS6423 Sylviculture : applications, FORS6433 SIG en gestion forestière, FORS6443 Géomatique notions avancées, FORS6453 Écologie des peuplements, FORS6463 Amén. forestier : principes, FORS6473 Amén. forestier : applications, FORS6483 Relations humaines, FORS6493 Problématique forest. mondiale et FORS6503 Télédétection appliquée. »

Vote sur R46

unanime

ADOPTÉE

**24. CRÉATION DE LA MAÎTRISE EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS (doc. 39/18-19)
(suite)**

Banque de cours

R : 47-CPR-190314

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle FORS. »

Vote sur R47

unanime

ADOPTÉE

25. PROJET DU RÉPERTOIRE DES COURS – CALENDRIER DE PUBLICATION (doc. 39/18-19)

Le Comité des programmes discute de la date de publication du Répertoire des cours. Le Répertoire des cours incluant les règlements universitaires, les conditions financières, le calendrier universitaire ainsi que la banque des cours est publié annuellement sur Internet au mois de juin.

Depuis l'implantation du mécanisme d'inscription avancée au mois de mars, il a lieu de repenser à la date de publication du Répertoire.

Le Comité des programmes discute de cette possibilité. Plusieurs membres indiquent que la préparation des dossiers (nouveaux programmes, nouveaux cours, changements dans les programmes) pour le Comité des programmes nécessite un temps précieux et la date du Sénat du mois de mai demeure importante pour finaliser des dossiers qui doivent se retrouver dans le Répertoire du mois de juin.

Pour le moment, il est préférable de maintenir la date de publication du mois de juin.

26. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

27. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 13 juin à 13 h 30.

28. CLÔTURE

La séance est levée à 5 h 10.


Lynne Castonguay, secrétaire générale